



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9031<sup>e</sup>** séance

Jeudi 12 mai 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Mills ..... (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

Albanie .....	M. Hoxha
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Chine .....	M. Dai Bing
Émirats arabes unis .....	M <sup>me</sup> Alhefeiti
Fédération de Russie .....	M. Nebenzia
France .....	M. de Rivière
Gabon .....	M <sup>me</sup> Koumby Missambo
Ghana .....	M. Korbieh
Inde .....	M. Raguttahalli
Irlande .....	M <sup>me</sup> Byrne Nason
Kenya .....	M. Kiboino
Mexique .....	M <sup>me</sup> Buenrostro Massieu
Norvège .....	M. Heines
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/387, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2630 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé la

résolution 2630 (2022), élaborée par les États-Unis, qui proroge de six mois supplémentaires le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Nous considérons toujours les Casques bleus comme un facteur de stabilité important dans la région et jugeons qu'il est nécessaire qu'ils accompagnent les deux États dans leurs efforts pour trouver une solution mutuellement acceptable à leur différend frontalier.

Cela étant, nous savons tous que de nombreuses missions de maintien de la paix rencontrent des problèmes dans leurs relations avec les populations locales, et les Casques bleus présents à Abyei ne font malheureusement pas exception. Récemment, les communautés locales ont manifesté à plusieurs reprises et, dans certains cas, directement entravé la mise en œuvre du mandat de la mission. Dans ce contexte, durant les négociations sur le projet de résolution, nous avons présenté une proposition constructive tendant à prendre acte des projets à effet rapide qui ont été menés à bon terme par les soldats de la paix et dont l'efficacité sur le terrain est avérée.

Nous regrettons que nos collègues des États-Unis n'aient pas retenu cette idée, qui aurait pu créer des conditions favorables à la poursuite des efforts de maintien de la paix à Abyei. Globalement, nous pensons que la conclusion d'un accord sur le statut final de cette région contestée ne sera possible que grâce aux efforts conjoints des deux États, sans aucune pression extérieure. Il est particulièrement important à cet égard que les rédacteurs chargés de ce dossier au Conseil s'en tiennent à une approche impartiale et égalitaire de tous les problèmes survenant dans le cadre des activités de la FISNUA. Nous espérons que nos collègues des États-Unis sauront en tenir compte à l'avenir.

*La séance est levée à 10 h 5.*